



Les retraité.es doivent être entendu.es !

Les retraité.es sont toujours mobilisé.es pour exprimer leurs revendications.

La perte de pouvoir d'achat des retraité.es est une réalité

La revalorisation de 4 % des pensions de base en juillet 2022 reste bien en deçà de l'inflation galopante.

La perte de pouvoir d'achat de janvier 2017 à août 2022 représente 1,8 mois.

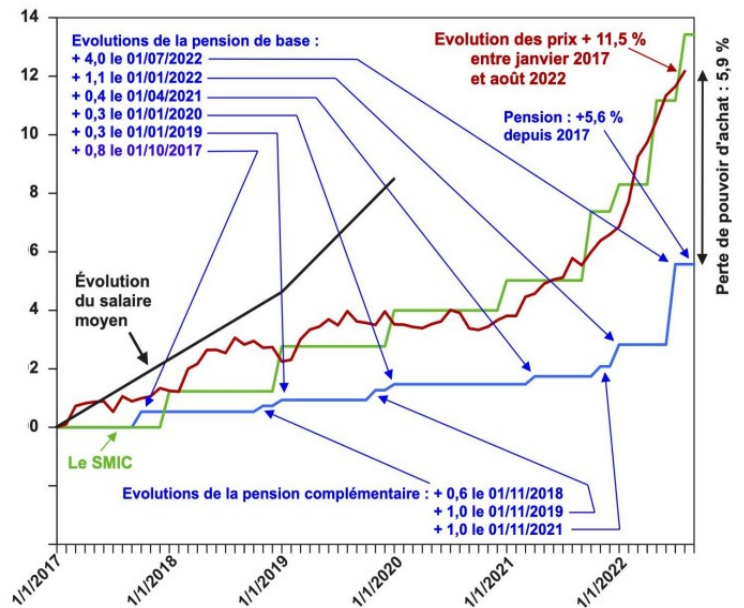
Pour 60 % des retraité.es c'est pire : ayant subi l'augmentation de 25 % de la CSG, ils ont perdu l'équivalent de 2,5 mois !

La règle de revalorisation du SMIC lui permet de suivre globalement l'inflation et le salaire moyen augmente beaucoup plus.

Il est manifeste que les pensions de retraite sont sous revalorisées d'où l'urgence d'indexer les pensions sur les salaires.

La bataille sur le pouvoir d'achat reste au centre des revendications et actions des retraité.es.

Évolution en % de la pension de base et complémentaire, des prix, du SMIC et du salaire moyen



Un Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2023 sans moyens qui va aggraver une situation déjà catastrophique

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 reste, une nouvelle fois, nettement insuffisant pour répondre aux besoins de santé dans notre pays. Nos concitoyens paient lourdement le manque de recettes, dont souffre le budget de la sécurité sociale à cause de multiples exonérations de cotisations sociales, dont ont bénéficié les entreprises ces dernières années. Le gouvernement a décidé d'utiliser l'article 49-3 lui permettant de décider du budget de la sécurité sociale sans passer par le vote des élus de la nation. Nous nous refusons à considérer qu'une telle décision puisse ignorer l'avis, les attentes de la population, et notamment des retraité.es.

Nos revendications

Retour à l'indexation de nos pensions sur les salaires ! C'est la désindexation, depuis 1987, qui a entraîné une baisse continue des revenus des retraités. Alors que les entreprises du CAC 40 ont déjà enregistré 73 milliards d'euros de profit au 1er semestre de 2022 (+ 24 %), il est inadmissible que des retraités perçoivent moins de 800 euros par mois.
Pas de pension inférieure au SMIC !

Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat
Annulation de la hausse de la CSG de 25 % décidée par le gouvernement actuel en 2017 !
Rétablissement de ½ part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, les veufs-veuves qui a été injustement supprimée !
Amélioration des pensions de réversion.